

L'incubation du "syndrome irakien"

Par Nicolas Martin-Lalande, chercheur associé au [Centre d'études transatlantiques](#) (France) et à la [Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques](#) (Canada)



Par analogie avec le "syndrome du Vietnam", un "syndrome irakien" incube depuis que l'opinion publique américaine perçoit dans l'intervention militaire en Irak une faillite stratégique et que son soutien s'érode. La gestation des symptômes du "syndrome irakien" infléchit déjà la posture stratégique américaine post-2001.

L'analogie du "syndrome du Vietnam" renvoie aux symptômes psycho-politiques résultant du traumatisme de la psychè collective américaine après la défaite politique face au Viêt-Cong (soutenu par le gouvernement nord-vietnamien). Les pouvoirs exécutif et législatif succombent alors à la tentation du retrait stratégique. Trois symptômes l'illustrent. D'abord, la réaction du Congrès à la "présidence impériale" (A. Schlesinger): le *War Powers Act* de 1973 impose au président d'informer le Congrès d'un recours à la force armée et de mettre fin à son emploi non expressément autorisé dans les 60 jours (avec la possibilité de demander 30 jours supplémentaires si la sûreté des troupes est en jeu), à moins d'une disposition contraire du Congrès. Ensuite, l'absence de réaction du président Ford aux provocations nord-vietnamienne (l'invasion du Vietnam du sud en violation du cessez-le-feu) et soviétique (l'envoi de militaires cubains en Angola pour appuyer les factions pro-soviétiques dans la guerre civile post-coloniale) en 1975. Enfin, l'énoncé de la doctrine Weinberger: le secrétaire à la Défense éponyme reconnaît en 1984 les nouvelles contraintes pesant sur l'emploi de la force armée en paramétrant *l'ultima ratio regnum*. Cinq conditions sont dorénavant requises: un recours vital pour les intérêts nationaux, l'emploi d'une force écrasante, des objectifs politiques et militaires clairement définis (y compris une stratégie de sortie de conflit), une réévaluation et des ajustements continus pendant le conflit, le soutien de l'opinion publique et de ses représentants. C'est précisément parce qu'elle tient compte des paramètres Weinberger (adaptés par le général Powell) que l'intervention militaire réussie dans le Golfe en 1991 – conjuguée à la croyance techniciste dans une guerre sans brouillard ni frictions née de la révolution dans les affaires militaires – désinhibe les décideurs américains vis-à-vis du recours à la force armée pour étayer *in fine* l'interventionnisme libéral post-Guerre froide (Somalie, Bosnie-Herzégovine, Haïti, Kosovo).

Un "syndrome irakien" incube depuis que l'opinion publique américaine perçoit dans l'intervention militaire en Irak une faillite stratégique et que son soutien s'érode (la majorité des sondés critique désormais l'exécution voire la conception d'une intervention qualifiée d'erreur). D'un côté, la perte de crédibilité du président Bush dans son rôle de commandant-en-chef (plus généralement la décote de sa présidence néo-impériale), la réaffirmation des pouvoirs du Congrès démocrate en matière de direction de la politique étrangère et l'effritement du consensus bipartisan post-11 Septembre favorisent un rééquilibrage du rapport de forces institutionnel sur la scène nationale. De l'autre côté, la perte d'autorité morale des États-Unis (auprès des opinions publiques américaine et internationale comme des gouvernements étrangers), l'apprentissage des paradoxes de la puissance militaire et la perception subséquente d'un moindre prestige, voire d'un déclin, suscitent l'introversion de l'élite décisionnelle de Washington, sapent le rôle policier international des États-Unis et les incitent à la retenue stratégique sur la scène internationale.

La gestation des symptômes du "syndrome irakien" infléchit déjà la posture stratégique américaine adoptée après le 11 septembre 2001 – le triptyque primauté militaire, action préventive et changement de régime. Certes, l'évolution des contraintes de l'environnement national et international des décideurs politiques américains (par exemple, la transnationalisation des menaces à la sécurité interpénètre de plus en plus intérêts nationaux et internationaux) limite *ipso facto* la pertinence heuristique de l'analogie vietnamienne et exclut d'emblée l'abandon de l'interventionnisme pour un nouvel isolationnisme. Mais le mythe du splendide isolement imprègne toujours une culture diplomatico-stratégique qui cherche à préserver la perception de l'exceptionnalisme moral américain en tirant partie de l'immunité territoriale (relative) des États-Unis. Angoisses et réveils néo-isolationnistes rythment ainsi les veilles et lendemains de guerre dans l'histoire des États-Unis: le Congrès rejette le traité de Versailles en 1920 puis vote les trois lois de neutralité en 1935-6-7; les premier et troisième présidents mettent en garde contre, respectivement, les alliances "permanentes" (Washington, 1796) et "contraignantes" (Jefferson, 1801). L'incubation du "syndrome irakien" explique

l'attentisme de l'administration républicaine face à la montée en puissance géostratégique de Téhéran. Les décideurs américains ne remettent pas encore en cause l'utilité de la force armée dans les relations internationales mais interrogent déjà son efficacité pour des missions de déconstruction/reconstruction de l'État. Ils prennent conscience de ce que le recours choisi à la force armée implique son usage contraint et limité. Ils apprennent que la greffe démocratique occidentale prend difficilement sur un corps politique insuffisamment acculturé dont l'identité nationale est au demeurant fragmentée et abjurent par conséquent la démocratie coercitive (le "wilsonisme botté" de P. Hassner) sur l'autel de laquelle les interventionnistes néo-conservateurs et néo-libéraux ont scellé leur union *ad hoc* en 2003, voire réclament la désidéologisation de la politique étrangère américaine. Ils souhaitent re-hiérarchiser les intérêts nationaux américains puis réarticuler intérêts nationaux et internationaux (*i.e.* subordonner les seconds aux premiers). Ils veulent réviser le degré et les modalités d'engagement des États-Unis dans les affaires politiques internationales.